

## Formations par les techniques théâtrales 2023 - PARIS

Thèmes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Assertivité			06-07 mars									
Convaincre et persuader	23-24 janvier											
Gestion du stress			13-14 mars			08-09 juin						
<b>L'art de négociation</b>	<b>16-17 janvier</b>											
Prise de parole en public - Niveau 1 (Optimiser sa prise de parole en public)	19-20 janvier	16-17 février	16-17 mars 30-31 mars	06-07 avril 20-21 avril	11-12 mai 25-26 mai	08-09 juin 15-16 juin 22-23 juin 29-30 juin	06-07 juillet	28-29 août	07-08 septembre 21-22 septembre	05-06 octobre 12-13 octobre	09-10 novembre 23-24 novembre	07-08 décembre
Prise de parole en public - Niveau 2 avec 4 Colors*			23-24 mars		22-23 mai	29-30 juin			21-22 septembre		27-28 novembre	
Prise de parole en public - Niveau 3			06-07 mars									
Public speaking												

**Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)**

**Coût : 1330 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners et théâtre inclus).**

**\*Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)**

**Coût : 1450 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners, théâtre et test lié à la formation 4 Colors inclus)**

## Formations par les techniques théâtrales 2023 - LYON

Thèmes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prise de parole en public - Niveau 1			09-10 mars			22-23 juin			21-22 septembre		16-17 novembre	
Gestion du stress												

**Durée et lieu : 2 jours, dans un théâtre (9h30-17h30)**

**Coût : 1330 € HT/personne (Accueil petits-déjeuners, déjeuners et théâtre inclus).**

(Extrait Convention de formation) CGV : Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à RS Management après signature. RS Management se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, RS Management retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dûes pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation. Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.